

ARRÊTÉ ARS n° 2021/4940 du 30/12/21

Fixant la liste régionale des hôpitaux de proximité pour la région Grand Est


**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé, notamment son article 35 ;
- VU** la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, et notamment son article 33 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-582 du 12 mai 2021 relative à la labellisation, à la gouvernance et au fonctionnement des hôpitaux de proximité ;
- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6111-24 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 2 juin 2021 relatif à la labellisation des hôpitaux de proximité par les directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n°2018-2103 du 18 juin 2018 portant approbation du Projet Régional de Santé Grand Est 2018/2028 par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n°2019-3945 du 18 décembre 2019, portant révision du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est, Madame Virginie CAYRÉ ;
- VU** l'arrêté ARS 2021-3917 en date du 4 novembre 2021 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1 : La liste des hôpitaux de proximité labellisés à partir du 1^{er} janvier 2022 pour la région Grand Est figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La directrice de l'offre sanitaire de l'agence régionale de santé Grand Est et les délégués territoriaux compétents dans leur territoire ou zone d'implantation respectifs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est

 La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
Grand Est,

Virginie CAYRÉ

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est,


André BERNAY

ANNEXE

Etablissement ou Site géographique labellisé	FINESS géographique de l'hôpital de proximité	Entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)	FINESS de l'entité juridique (en cas de labellisation d'une entité géographique)
Centre Hospitalier de Fumay	08 000 028 4	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes	08 001 117 4
Centre Hospitalier de Nouzonville	08 000 030 0	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes	08 001 117 4
Centre Hospitalier de Vouziers	08 000 027 6	Groupe Hospitalier Sud Ardennes	08000 196 9
Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine	10 000 014 0	Hôpital Local de Bar-sur-Seine	10 000 005 8
Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube	10 000 011 6	Centre Hospitalier de Bar-sur-Aube	10 000 004 1
Centre Hospitalier Argonne-Sainte Ménehould	51 000 046 6	Centre Hospitalier de Sainte-Ménéhould	51 000 010 2
Centre Hospitalier de Vitry le François	51 000 025 0	Centre Hospitalier de Vitry le François	51 000 007 8
Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains	52 000 001 9	Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains	52 078 002 4
Centre Hospitalier de Langres	52 000 004 3	Centre Hospitalier de Langres	52 078 005 7
Maison Hospitalière de Baccarat	54 000 007 2	Association de gestion MH de Baccarat	54 001 408 1
Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy	55 000 003 8	Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy	55 000 004 6
Hôpital Saint Maurice ASSPO	57 000 967 0	Hôpital Saint Maurice	57 002 799 5
Hôpital Saint-Joseph Sarrable	57 000 002 6	Association Hôpital Saint Joseph	57 002 479 4
Hôpital Château Salins	57 000 045 5	Association Groupe SOS Santé	57 001 018 1
Hôpital Saint Jacques de Dieuze	57 000 099 2	Hôpital Saint Jacques	57 000 049 7
Centre Hospitalier d'Hayange	57 000 028 1	CHR Metz-Thionville	57 000 516 5
Centre Hospitalier le Secq-de-Crepy de Boulay	57 000 096 8	Centre Hospitalier le Secq-de-Crepy de Boulay	57 000 043 0
Centre Hospitalier de Bitche	57 000 066 1	Centre Hospitalier de Sarreguemines	57 000 015 8
Clinique Sainte Elisabeth de Yutz	57 000 095 0	Clinique Sainte Elisabeth de Yutz	57 000 039 8
Hôpital Jean-Georges Hartmann à Joeuf	54 000 110 4	Hôpital Saint Maurice	57 002 799 5
Hôpital du Neuenberg	67 000 021 5	Fondation de la Maison du Diaconat	68 000 064 3
Nouvel Hôpital d'Obernai	67 000 040 5	Groupe Hospitalier Sélestat Obernai	67 001 775 5
Centre Hospitalier de Pfastatt	68 000 057 7	Centre Hospitalier de Pfastatt	68 000 041 1
Centre Hospitalier de Gérardmer Claudius Regaud	88 000 003 9	Centre Hospitalier de Gérardmer Claudius Regaud	88 078 006 9
		à c/. 01/01/22 (suite fusion) CHI Hôpitaux du Massif des Vosges	88 000 914 7